

Séminaire Inter'GAM

13 octobre 2025

2025

inter'
GAM

SÉMINAIRE ANNUEL

du Grand Autunois Morvan



Logo du Grand Autunois Morvan (m) le Grand Autunois Morvan

Lundi 13 octobre
de 17h à 21h, Salle Gabriel Chavy
Parc des expositions
L'Eduen, Autun

AU PROGRAMME

- 17h : accueil
- 17h15 : ouverture par Marie-Claude Barnay, Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan
- 17h30 : temps d'interconnaissance
- 18h15 : quizz Inter'GAM
« Testez vos connaissances sur l'Intercommunalité »
- 18h45 : ateliers de réflexion
« Être élu communautaire à la CCGAM, qu'est-ce que cela signifie ? »
et « Se former en tant qu'élu, sur quels sujets, quand, comment ? »
- 20h15 : diffusion du film sur la mission gouvernance du Cerema réalisé par « Territoires audacieux »
- 20h30 : synthèse : « Avec quoi repartez-vous ? »
Mise en commun des enseignements avec le groupe Gouvernance
- 20h45 : clôture par Marie-Claude Barnay
- 20h50 : collation

Mot d'accueil :

- Ce séminaire s'inscrit dans la poursuite des séminaires annuels InterGAM, outil de la gouvernance acté dans le Pacte de Gouvernance approuvé le 18 septembre 2025 en conseil communautaire, après avoir été approuvé dans les conseils municipaux (20 communes l'ont directement approuvé par une délibération, les 35 autres par absence de réponse dans le délai imparti de 2 mois)
- Il sera animé par les élus qui participent au groupe Gouvernance et qui travaillent depuis 2 ans à améliorer la gouvernance de notre interco
- Les mots-clés pour ce séminaire sont : **COHESION et SENTIMENT d'APPARTENANCE** : il doit asseoir la cohésion politique et technique ;
- Ses **objectifs** sont les suivants : **Faire en sorte que les élus sortent de ce séminaire fiers de détenir un mandat communautaire, et donner envie pour le prochain mandat ; mais aussi amorcer la formation au fonctionnement de l'intercommunalité pour le futur mandat en connaissant le Pacte de Gouvernance, et amorcer le travail sur les chantiers prioritaires à mener en début de prochain mandat sur la gouvernance, notamment la formation des élus**
- Tous les élus des conseils municipaux sont invités : c'est l'occasion de mieux

connaître l'intercommunalité, même lorsque l'on n'est pas conseiller communautaire

- Chaque participant dispose d'une **pochette** qui contient :
 - Un rappel du lien de consultation des focus thématiques qui ont été envoyés aux conseils municipaux
 - Un livret A5 avec l'ordre du jour, la possibilité de prendre des notes, des liens utiles
 - Le pacte de gouvernance
 - Les résultats du questionnaire envoyé en préparation de ce séminaire aux 86 conseillers communautaires
 - Une feuille blanche qui servira dans l'atelier de ce soir

- Par ailleurs, des **documents sont en libre-service ou affichés dans la salle** :
 - L'interco au quotidien, portraits croisés
 - Dépliant des compétences
 - Guide des aînés
 - Fiches de présentation de projets menés par les communes de la CCGAM ou la CCGAM elle-même

Interconnaissance

*Discussion autour de 2 affirmations
« Il y a beaucoup de moments qui créent
de la cohésion » D'accord/ Pas d'accord*

*« Je suis fier de l'action de la CCGAM »
D'accord/ Pas d'accord*

Support : Résultats du questionnaire administré de juin à septembre 2025 aux 86
conseillers communautaires - *19 réponses*

2025

inter'
GAM

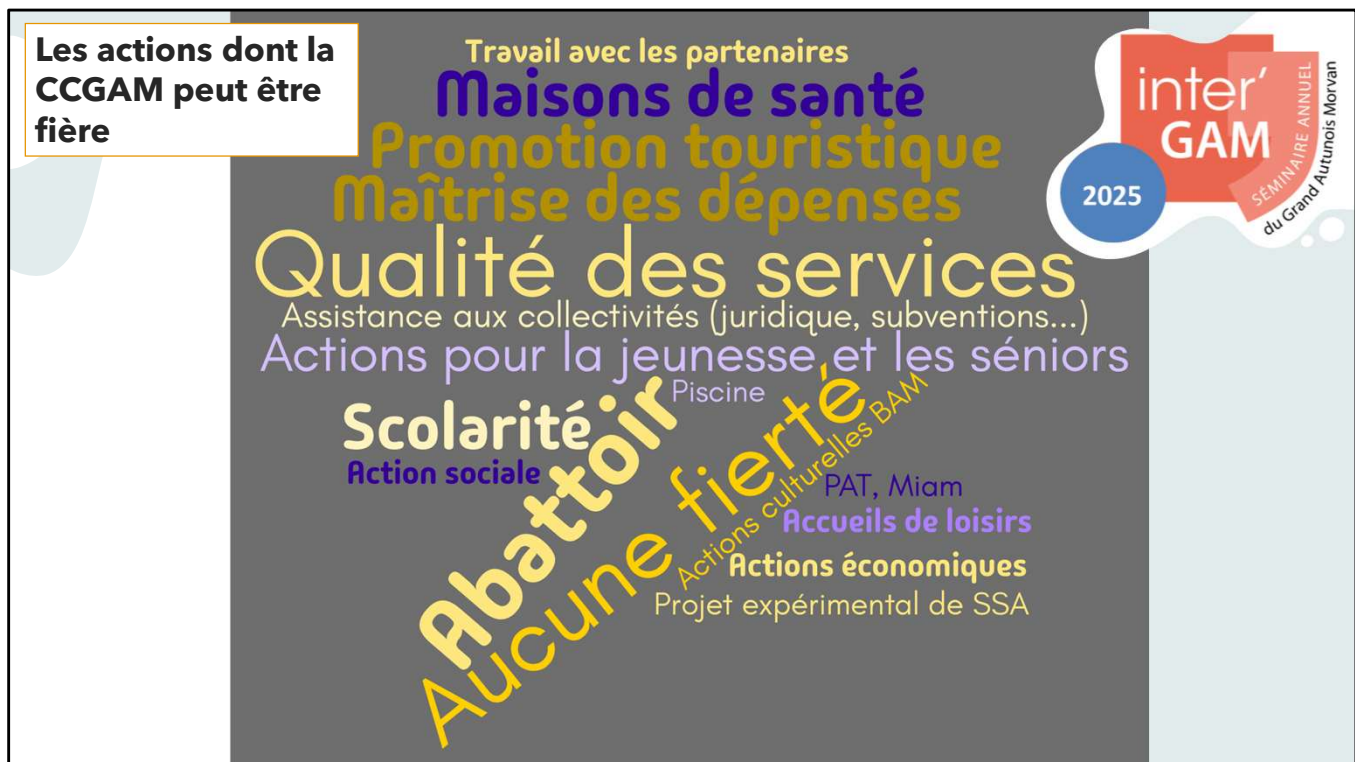
SÉMINAIRE ANNUEL
du Grand Autunois Morvan



Résultats du questionnaire administré de juin à septembre 2025 aux 86 conseillers communautaires
 - 19 réponses

Qu'est-ce qui vous semble avoir créé de la cohésion au cours du mandat ?

- La vie de la/des commission(s) (Agriculture citée) x3
- Fermeture de la maternité x2
- Moments conviviaux, temps hors réunions x3
- La fréquence importante des réunions x2
- PLUi
- Communication sur les services et les compétences
- Abandon de compétences non essentielles
- Réunions informelles
- Séminaire InterGAM
- Réalisations (magasin de producteurs, abattoir, piscine...)
- Disponibilités des services
- Conférence des maires



Résultats du questionnaire administré de juin à septembre 2025 aux 86 conseillers communautaires
 - 19 réponses

Quelles sont les actions ou politiques dont l'intercommunalité peut être fière selon vous ?

- Le PAT
- Projet expérimental de SSA
- Travail transversal avec les partenaires (AN, CPIE, CA71, DDT71, GIEE, ARS, ADEME, Asso, CD71, BFC, Etat...)
- Actions mises en place pour la jeunesse x2 et vers les seniors
- L'assistance aux collectivités (juridique, recherche de subvention...)
- Santé
- Scolarité x2
- Accueils de loisirs
- Action sociale
- Qualité des services en maîtrisant les dépenses x3
- Promotion touristique du territoire ; développement touristique x2
- Actions économiques
- Maisons de santé
- Cuisine centrale
- Abattoir x3
- Piscine
- Actions culture BAM
- 4 réponses : AUCUNE fierté



Résultats du questionnaire administré de juin à septembre 2025 aux 86 conseillers communautaires - [19 réponses](#)

A l'inverse, qu'est-ce qui vous a le plus manqué pendant ce mandat ?

- Engagement des élus, participation des élus x2
- Solidarité
- Manque de poids (fermeture maternité)
- Formations (surtout en début de mandat) x2
- Développement économique, stratégie économique x2
- Temps (x2)
- Les économies d'échelle
- Les échanges en amont des dossiers
- Liberté d'action des communes sur les compétences de la CCGAM
- Une incarnation sur le territoire, un sentiment d'appartenance
- Accès facile aux renseignements
- Considération pour les élus des pôles
- Echanges fins

Quizz

- ✓ Les documents transversaux du projet de territoire en transition écologique
- ✓ Les outils de la gouvernance
- ✓ Être élu communautaire



Q1 - PLUi, Plan local d'urbanisme intercommunal : quel est son objectif ?

-  Réduire le budget des communes
-  **Assurer le respect des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements**
-  **Elaborer un projet global d'aménagement du territoire**
-  Favoriser la spéculation immobilière

Le PLUi du Grand Autunois Morvan est en cours depuis 2016 et devrait être arrêté avant la fin de l'année 2025 pour une approbation fin 2026. Il définit la stratégie d'aménagement sur le périmètre de l'intercommunalité et fixe des règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, à l'échelle des parcelles cadastrales, pour une durée d'environ 10 à 15 ans. Par exemple, il fixe la quantité et la localisation des terres urbanisables dans le futur ; il fixe également la hauteur, l'aspect et la destination des bâtiments.

Q2 - PCAET, Késako ?



Plan Climat Air Energie Territorial



Programme Cohérent d'Aménagement et d'Environnement sur le Territoire



Plan Communal d'Autorité Environnementale Trentennal



Plan Complémentaire aux Autres, et c'est Trop

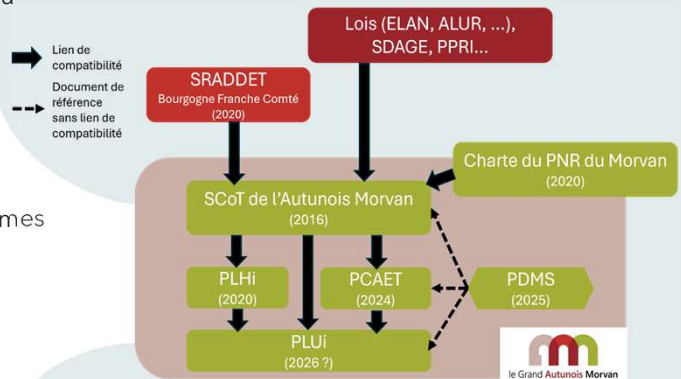
Obligatoire pour les interco de plus de 20 000 habitants ; approuvé en décembre 2024 ; il doit être mis à jour tous les 6 ans ; ensemble d'objectifs et d'actions de la CCGAM mais aussi de ses partenaires, pour limiter la consommation énergétique sur le territoire et les émissions de gaz à effet de serre, adapter le territoire au changement climatique et ainsi contribuer aux objectifs nationaux et internationaux sur le climat. Le PLUi doit être compatible avec ses objectifs :

Par exemple sur le développement des ENR, le PCAET fixe des objectifs de prod ENR, le PLUi autorise donc les installations PV mais donne des limites en conciliant d'autres enjeux (patrimoniaux, environnementaux...) ; pour être en compatibilité avec le PCAET, il doit vérifier que malgré les limites fixées permettent

Autre ex : îlots de chaleur urbains et adaptation : le PLUi reprend l'objectif du PLH et du PCAET ; maintien des espaces végétalisés (EBC), coeff de pleine terre pour les constructions neuve

Q3 – Que signifie le sigle SCoT ?





- Stratégie Commerciale de l'Office du Tourisme
- Schéma de COhérence Territorial**
- Schéma de Croissance des Organismes Tertiaires
- SCénario Obligatoire de Transition



Le SCoT du Grand Autunois Morvan a été approuvé en décembre 2016. Il concernait alors 51 communes, les 4 communes du Couchois y ont rattachées en 2017 lors de la fusion. Il fixe un cadre d'orientations pour l'aménagement du territoire, et se situe au-dessus du PLUi dans la hiérarchie des normes : le PLUi doit être compatible avec les orientations données par le SCoT.

Le SCoT devra être mis en compatibilité avec la loi Climat avant le 1er février 2027, intégrer les éléments de la nouvelle charte du Parc du Morvan, et intégrer les 4 communes du Couchois.

Q4 – Que signifie l’acronyme CRTE ?

-  Contrat de Relance et de Transition Economique
-  Cause à Revendiquer pour les Territoires Excentrés
-  Contrat Région Territoire Etat
-  **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique**

Le CRTE est un contrat créé par l’Etat en 2021, initialement pour relancer l’économie par la Transition écologique et regrouper l’ensemble des contractualisations passées entre l’Etat et les EPCI. Il est imposé par l’Etat, et signé sur notre territoire avec les partenaires de la CCGAM : CD71, Parc du Morvan ; mais pas la Région BFC, qui passe son propre contrat nommé “Territoire en Action” avec les territoires de projet. C’est un contrat cadre, qui liste l’ensemble des actions qui concourent à la transition écologique sur le territoire et plus largement, les dispositifs qui encadrent le projet de territoire (Opération de Revitalisation du Territoire, Convention Territoriale Globale, Projet Alimentaire Territorial...). C’est pourquoi il sert de base stratégique pour notre projet de territoire en transitions.

Q5 – Parmi ces compétences de la communauté de communes, laquelle/lesquelles est/sont obligatoire/s ?

-  **Développement économique**
-  Mobilité
-  **Aménagement de l'Espace (urbanisme)**
-  Actions sociales





La CCGAM exerce une vingtaine de compétences :

5 compétences obligatoires : Aménagement de l'espace, développement économique, GEMAPI, Aires d'accueil des gens du voyage et déchets.

Les communes ont délégué à la communauté 10 compétences supplémentaires globales : les services aux écoles, la santé, les Technologies de l'Information et de la Communication, l'animation-jeunesse, la culture, les sports et loisirs (voies vertes et chemins), la sécurité (SDIS), l'eau et assainissement, la mobilité, les équipements participant au développement économique.

5 compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire : l'environnement, le logement et cadre de vie, la voirie, les équipements culturels et sportifs, les actions sociales





Q6 – Parmi ces instances communautaires, laquelle/lesquelles est/sont décisionnelle/s ?

-  Réunion des Vice-Présidents
-  Conférence intercommunale des maires
-  **Conseil communautaire**
-  **Bureau communautaire**

La conférence intercommunale des maires est consultative (créée par la loi engagement et proximité pour renforcer le dialogue entre les communes membres et l'EPCI), elle permet de recueillir l'avis de toutes les communes sur les décisions importantes (par exemple, sur les étapes cruciales du PLUi, ou sur la préparation d'une prise de compétence) ; la réunion des vice-présidents a pour objet de présenter les projets de chaque délégation pour mener une réflexion transversale sur l'exercice des compétences, et prépare les décisions et délibérations.

Le bureau est décisionnaire sur certaines décisions qui lui sont déléguées par le conseil communautaire.

Q7 – En tant qu'élu communautaire, comment puis-je me former ?

-  Grâce à mon DIFL : Devoir d'information sur les finances locales
-  **Grâce à mon DIFE : Droit individuel à la formation des élus locaux**
-  **Grâce au budget annuel de formation alloué par la CCGAM**
-  **En bénéficiant du congé formation des élus**





La grande majorité des élus disposent depuis le 23 juillet 2021 de 700€ de Droit individuel à la formation par année de mandat (DIFE), dont 300€ au titre des heures acquises antérieurement et non consommées. Cette enveloppe est rechargée chaque année de 400€. Le DIFE est alimenté par la cotisation obligatoire des élus indemnisés, à hauteur de 1% du montant annuel des indemnités perçues. A compter de janvier 2022, l'ensemble de la procédure pour mobiliser son DIFE est effectuée sur le site moncompteformation.gouv.fr

Le budget annuel de formation des élus ne peut être inférieur à un montant plancher équivalent à 2% des indemnités maximales théoriques des membres du conseil communautaire. En 2025, 189 650 € ont été inscrits au budget prévisionnel pour l'indemnité des élus et les frais de formation, tout confondu. Le montant inscrit pour la formation des élus est de l'ordre de 6000€.

Le congé formation est de dix-huit jours par élu, pour toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de ses mandats.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Institution/1.%20organisation%20administrative/MCTRC-T-Elus-Locaux-17-11-page.pdf>

Q8 – Je suis un élu municipal, sans être conseiller communautaire, comment puis-je m'impliquer dans la vie de la CCGAM ?

-  **Je peux lire le rapport d'activité annuel et les focus numériques, et en parler avec les administrés de ma commune**
-  Je peux voter au conseil communautaire
-  **Je peux me porter volontaire pour participer aux commissions de travail intercommunales**
-  Je peux participer à la conférence intercommunale des maires





Les rapports d'activité sont mis en ligne dans la rubrique « missions » du site internet du Grand Autunois Morvan : <https://www.grandautunoismorvan.fr/la-communauté-de-communes/les-missions>

Dans la rubrique « les élus », on trouve la liste des participants aux commissions de travail, ainsi que les focus thématiques : <https://www.grandautunoismorvan.fr/la-communauté-de-communes/les-elus-du-grand-autunois-morvan>

La conférence intercommunale des maires est réservée aux maires, qui peuvent se faire représenter par un adjoint.

Le conseil communautaire est réservé aux conseillers communautaires titulaires et suppléants.

Q9 – 76 heures en moyenne par an, cela représente ?

-  **Le temps consacré aux réunions statutaires communautaires par un maire assidu ?**
-  Le temps consacré aux réunions statutaires communautaires par un conseiller communautaire assidu (qui n'aurait que ce mandat) ?
-  Le temps passé à préparer ce séminaire avec le groupe Gouvernance
-  Le temps passé par la Présidente dans les conseils municipaux autres que celui de sa commune ?

La CCGAM tient en moyenne 9 conseils communautaires par an, 8 bureaux communautaires, 10 conférences des maires, 6 réunions des vice-présidents. Il existe aussi des réunions d'information dédiées aux dispositifs (PLUI, CRTE...) et de nombreux comités de pilotage des dispositifs sectoriels (OPAH-RU, ORT, CRTE, PCAET, ...) :

*2h par conseil = 18h de présence en réunion + Idéalement, ces conseils doivent être préparés avec les éléments fournis en amont par les services, ce qui double environ le temps à consacrer à chaque conseil communautaire : environ **40h par an** sont donc nécessaire à un conseiller communautaire qui n'a que ce seul mandat pour les seules réunions statutaires*

*La plupart des maires sont également conseillers communautaires, il faut ajouter environ 10 conférences des maires, soit 20h de réunions dont **76h au total pour un maire-conseiller communautaire.***

Pour les vice-présidents, il faut ajouter les réunions de vice-présidents :

$6 \times 2 \times 2 = 24h$

Pour les conseillers délégués, il faut ajouter aux conseils communautaires les réunions de bureaux : $8 \times 2 \times 2 = 32h$

*Ainsi un maire-vice-président consacre en moyenne par an $76+24+32= 132h$ **aux réunions statutaires (cela représente un peu moins d'un mois de jours ouvrés)***

*Un maire conseiller délégué consacre en moyenne par an $79+32= 108h$ **aux réunions statutaires***

*Un conseiller délégué (non maire) consacre en moyenne $40+32=72h$ **aux réunions statutaires***

L'implication des élus ne s'arrête pas là pour autant : la participation à des commissions thématiques, des comités de pilotage des dispositifs, ou encore des réunions d'information et des formations, peut également représenter beaucoup de temps passé. Cela est bien sûr sans compter les réunions municipales (conseils ou autres commissions).

*La Présidente a consacré en moyenne **50H** à intervenir dans les conseils municipaux de communes autres que la sienne, sur des sujets en particuliers : en 2024 pour expliquer le pacte fiscal ; en 2025 pour les réunions au sujet des écoles.*

Ateliers

Sujet 1 : Être élu communautaire à la CCGAM, qu'est-ce que cela signifie ?

Sujet 2 : Se former en tant qu'élu, sur quels sujets, quand, comment ?



WorldCafé 1h30 : 2 sujets sont proposés, et plusieurs groupes de 10 à 15 personnes maximum sont formés ; 45 min par sujet – chaque groupe traite d'un premier sujet, puis change de sujet au bout de 45 min –

SUJET 1. Être élu communautaire à la CCGAM, qu'est-ce que cela signifie ?

Document support : Pacte de Gouvernance

Animation : Méthode SLAC : Sens, Lien, Activité, Confort : Chaque participant dispose d'un temps de 5min pour écrire individuellement :

S / Ce qui fait sens dans le rôle d'élu sur le territoire GAM : le Petit sens = sens individuel ; le Gros sens = sens collectif, intérêt général...

L / Ce qui crée des liens entre élus et avec les services : l'actuel et le souhaité

A / Activité = Quel est mon pouvoir d'agir en tant qu'élu GAM ? En tant que service du GAM ?

C / Confort = comment mobiliser dans les réunions d'élus ? Quel format, quelle durée, quelle fréquence doivent-elles avoir ?

SUJET 2 : Se former en tant qu'élu : pour quoi, quand, comment ?

Document support : Q7 du Quizz, droit à la formation des élus, catalogue AMF des formations 2025

Animation : Chaque participant dispose d'une feuille A4 blanche. Individuellement, les participants plient leur feuille 3 fois puis la déplient et inscrivent les 8 sujets auxquels il leur semble nécessaire de se former (A4 plié 3 fois) : temps de réflexion individuelle court (5min max) ; l'animateur distribue la parole afin que s'engage une discussion sur les sujets communs

En synthèse, retenir 3 sujets et décrire Pour quoi se former à ce sujet, quand et comment

Film

Mission confiée au
Cerema sur la
Gouvernance
2022-2024



<https://www.youtube.com/watch?v=1kG15vul9IU>



Film de 4 min réalisé par le media Territoires Audacieux pour le compte du Cerema. Il a pour vocation de valoriser la mission réalisée par le Cerema avec la CCGAM de 2022 à 2024, mission qui a abouti in fine à l'écriture du Pacte de Gouvernance, et un classeur de recommandations qui est un document support de travail pour les élus du groupe Gouvernance et l'exécutif en général.

Synthèse

Avec quoi repartez-vous ?



Les membres du Groupe Gouvernance reviennent sur les enseignements qu'ils tirent de la soirée.